

News

PARTENAIRE CITÉ PAR 'MAYDAY' SUR LA NOUVELLE DIRECTIVE FRANÇAISE SUR L'INSOLVABILITÉ

Oct 12, 2021

Didier Bruère-Dawson, associé en restructuring et situations spéciales, Avocat au Barreau de Paris et Solicitor in England and Wales , interviewé par MayDay, au sujet de l'ordonnance du 15 septembre 2021 qui transpose la directive européenne relative à l'insolvabilité et au sujet de l'ordonnance publiée le même jour sur les suretés.

Cette réforme attendue en France apporte des innovations importantes mais soulève également de nouvelles questions pour les entreprises et les acteurs du restructuring. Didier Bruère-Dawson, qui travaillé au niveau européen sur la réforme, revient à cette occasion sur la stabilité qu'elle apporte aux restructurations en Europe qu'elles soient transfrontalières ou pas et en met en avant les axes majeurs : « *inscrire dans le marbre les procédures préventives, pour lesquelles la France est moteur et les répandre en Europe ; mettre le droit au rebond mais aussi l'incitation à se lancer dans des restructurations organisées avant la cessation de paiements au cœur de notre droit des entreprises en difficulté ; unifier les normes et les rendre exécutoires pour unifier la confiance entre les acteurs européens à l'heure où plus du quart des restructurations sont transfrontalières ; elle donne plus d'équilibre aux droits des créanciers et introduit en France le cross class cram down* » !

RELATED CAPABILITIES

- Finance

MEET THE TEAM



Didier Bruere-Dawson

Paris

[didier.bruere-
dawson@bclplaw.com](mailto:didier.bruere-dawson@bclplaw.com)
[+33 \(0\) 1 44 17 76 33](tel:+332144177633)

This material is not comprehensive, is for informational purposes only, and is not legal advice. Your use or receipt of this material does not create an attorney-client relationship between us. If you require legal advice, you should consult an attorney regarding your particular circumstances. The choice of a lawyer is an important decision and should not be based solely upon advertisements. This material may be “Attorney Advertising” under the ethics and professional rules of certain jurisdictions. For advertising purposes, St. Louis, Missouri, is designated BCLP’s principal office and Kathrine Dixon (kathrine.dixon@bclplaw.com) as the responsible attorney.